

Compte-rendu de conseil d'école

Année scolaire 2019-2020

Ecole : primaire publique

Ville : Chanonat

Conseil d'école n°1

Date : 14 novembre 2019

Etaient présents :

Mairie de Chanonat : M Charlemagne, Maire de Chanonat ; Mme Mercier, adjointe chargée de la commission des écoles ; Mmes Fournier et Gourdon, conseillères municipales.

Parents d'élèves : Mmes De Araujo, Durand et Gaduel, représentantes des parents d'élèves et MM Cassagne, Gayraud et Mayrand, représentants des parents d'élèves.

Enseignantes : Mmes Arnould, Brunie, Cayrouse, Ferré et Rayssiguier, adjointes et Mme Tournadre, directrice.

Personnel communal : Mme De Pedrini, ATSEM ; Mme Moita, agent de service ; Mme Secques, responsable du temps périscolaire et Mme Sauvadet, cuisinière.

Etaient excusés :

IEN : M Le Curieux, Inspecteur de la circonscription Clermont-Gervois

Parent d'élèves : Mme Racana, suppléante

DDEN : Mme Sahed, déléguée départementale de l'Education Nationale rattachée à Chanonat

- **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Il n'y avait qu'une seule liste. Le taux de participation s'élève à 73.62 %. Les candidats ont été élus avec 94 % des suffrages exprimés.

M Vincent Cassagne, Mme Sylvie De Araujo, M Guillaume Gayraud, Mme Sarah Gaduel, M Nicolas Mayrand et Mme Muriel Durand sont nommés titulaires et Mme Camille Racana est nommée suppléante.

- **Effectifs**

Avec la fusion des deux écoles, il y a désormais six classes. L'école compte 159 élèves répartis de la façon suivante :

PS-MS 19 + 11 = 30 avec Mme Cayrouse

MS-GS 15 + 14 = 29 avec Mmes Tournadre et Vittoz

CP-CE1 18 + 7 = 25 avec Mme Arnould

CE1-CE2 15 + 11 = 26 avec Mme Brunie

CE2-CM1 6 + 19 = 25 avec Mmes Ferré et Vittoz

CM2 24 avec Mme Rayssiguier

La directrice assure que les répartitions ont été un sujet de longue réflexion en fin d'année dernière.

- **Bilan financier**

Il restait dans la caisse de l'école élémentaire 465.77 euros et dans la caisse de la maternelle 1801.12 euros, ce qui fait un solde de départ de 2266.89 euros pour cette rentrée 2019.

La participation des parents en ce début d'année s'élève à 3250 euros. Les familles ayant participé sont remerciées. Une vente de photos et divers objets est proposée au mois de novembre. Les bénéficiaires profiteront à la coopérative scolaire.

- **Règlement intérieur**

Mme Tournadre procède à la lecture du nouveau règlement intérieur que l'équipe enseignante a rédigé. Les représentants des parents d'élèves suggèrent plusieurs modifications ou ajouts. Tous les parents recevront un exemplaire qu'ils garderont et qu'ils devront signer pour s'engager à le respecter.

- **Projets**

Depuis la deuxième semaine de septembre, les 7 CE1 de la classe de CP-CE1 mangent au deuxième service, avec les autres CE1 et remontent pour 13h20 avec une employée communale.

Les six classes sont inscrites au projet avec le SMVVA (syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon). Les enfants profiteront de plusieurs interventions de professionnels de l'environnement et d'une journée de restitution en juin avec toutes les classes participantes. Monsieur le Maire précise que ce projet est financé par la Communauté de Communes.

Toutes les classes sont accueillies à la médiathèque municipale par les bénévoles : les maternelles de façon mensuelle, les élémentaires toutes les six semaines environ. L'équipe enseignante remercie vivement toutes les bénévoles. Mme Mercier ajoute que les bénévoles sont ravies de ces rencontres et de ce fonctionnement avec un retour des livres sans oubli. M le Maire précise que la Communauté de Communes en assure également le financement.

La directrice explique que tous les projets et sorties relèvent d'une volonté de l'équipe actuelle, et qu'il n'existe aucune obligation. Cela nécessite un investissement personnel en amont, et pour la préparation et pour la formation pris sur du temps hors temps scolaire. Le financement est aussi à chercher afin de trouver des aides éventuelles. Elle annonce que la moindre sortie en bus coûte 150 euros et que pour les deux classes maternelles, par exemple, deux bus sont nécessaires. Mme Mercier assure qu'une somme de 1000 euros devrait être versée prochainement pour ce genre de dépenses.

Les deux classes de maternelle ont eu six séances de danse contemporaine avec le chorégraphe Thierry Lafont.

Mme Cayrouse explique que sa classe est inscrite à un projet qui s'intitule « Peluche voyageuse ». Cette peluche est, pour cette période, dans une classe de PS-MS à Riom. La classe des PS-MS de Chanonat recevra la peluche pour la période entre les vacances de Noël et celles d'hiver, avec un appareil photo, un carnet de voyage, une clé USB. Elle lui fera vivre différentes activités avec les enfants. Puis elle la renverra dans la classe de Riom qui la lui rendra pour la dernière période de mai-juin. Ce devrait être un échange enrichissant.

Mme Tournadre dit que sa classe est inscrite à ASTEP (accompagnement scientifique et technique à l'école primaire) et qu'elle accueillera deux étudiants ingénieurs pour des activités physiques autour du son. Elle participera également avec la classe de CE1-CE2, à l'école des sciences à Châteauneuf-les-Bains, à une journée d'ateliers sur le thème du son en mars ou avril.

Les deux classes de maternelle correspondent avec l'école maternelle Pierre Mendès France à Clermont. Les enfants se rencontreront dans leur école respective pour des sorties communes et finiront par une journée sportive au stadium Jean Pellez à la fin du mois de juin.

Mme Arnould annonce que sa classe a reçu une aide financière de l'Inspection Académique pour un Projet Artistique et Culturel dont le titre est "Il était une fois une œuvre d'art". Elle ira au musée Roger Quilliot pour choisir une œuvre et s'en imprégner. Elle travaillera durant plusieurs séances avec la chorégraphe Sylvia Delsuc afin que les enfants puissent danser devant l'œuvre.

Les trois classes de CP-CE, CE1-CE2 et CM2 sont inscrites au projet THEA. Elles auront plusieurs interventions d'une professionnelle du théâtre afin de monter une petite pièce. Elles se produiront devant toutes les autres classes participantes. La directrice précise qu'une production devant les familles est envisagée, c'est en cours de réflexion. Les deux classes des plus jeunes vont profiter d'un spectacle adapté à leur niveau. M Cassagne et Mme Durand demandent pour quelle raison une somme a été réclamée aux familles. Mme Arnould répond que ce n'était pas initialement prévu dans le budget et que, comme pour une classe de découverte, le surplus est assuré par les parents. Mme Tournadre précise qu'aucun enfant ne peut être privé de spectacle pour une raison financière.

Les deux classes de CP-CE1 et CE1-CE2 sont allés au Festival des Lumières à Saint Saturnin pour voir divers spectacles de rues, des installations et surtout les artistes sur place.

Mme Brunie dit que tous ses projets sont pour chacun en commun avec une autre classe.

Mme Ferré annonce que sa classe ainsi que celle des CM2 sont inscrites à l'USEP (au niveau départemental) et USEPIX (de façon plus locale) et qu'elles feront plusieurs rencontres sportives dans l'année : athlétisme, danse, rugby, lutte, tennis de table et randonnée. Mme Rayssiguier précise même qu'elles seront les organisatrices de cette dernière sur la commune de Chanonat.

La directrice indique que les deux classes ont profité durant le mois d'octobre de l'animation d'ateliers autour du rugby par M Vermeulen. Il s'est proposé de façon bénévole et en est sincèrement remercié. Un tournoi de rugby sera organisé au mois de mai à Gerzat avec d'autres écoles.

M Mayrand demande à Mme Ferré si sa classe a des activités autres que sportives ; elle répond qu'elle fait chanter ses élèves et qu'ils se retrouvent en chorale avec les CM2.

Les deux classes de CE2-CM1 et CM2 sont allées à la foire de Clermont-Cournon pour visiter l'exposition sur le Japon et participer à divers ateliers sportifs et culturels.

Mme Rayssiguier informe que sa classe est inscrite au projet "Opération 1^{er} foot à l'école" et que ses élèves auront six séances de découverte de ce sport menées par des étudiants de l'UFR STAPS. Elle annonce également que sa classe a été retenue pour un projet intitulé "le Parlement des enfants" avec le concours de l'Assemblée Nationale : il s'agit de rédiger une proposition de loi sur l'égalité filles/garçons. Les enfants recevront différentes aides et s'ils sont sélectionnés, ils pourraient même se rendre à Paris pendant trois jours. En cette période électorale, c'est un plus pour l'éducation à la citoyenneté.

L'association e-enfance mènera des ateliers aux deux classes des élèves les plus âgés, le 18 février, sur l'utilisation d'internet. Il y aura aussi une conférence le soir pour les parents.

Les trois niveaux GS, CP et CE1 iront à la piscine de Longues durant dix jeudis après-midi du 26 mars au 18 juin. Mmes Arnould et Tournadre accompagneront les élèves. Mme Cayrouse s'occupera des MS restants pendant la sieste des PS et Mme Brunie prendra en charge les 17 CE2. Et les 19 CM1 seront donc avec Mme Vittoz.

Mme Arnould explique que les trois classes "d'en haut" sont inscrites à Art d'Ecole dont le thème est cette année « Lettres et mots à l'œuvre ». La journée de restitution se déroulera au château de Randan au mois de mai. Il y aura une journée pour le public. M Mayrand précise qu'il serait bien de savoir s'il y a besoin de réserver car il y a quelques années il n'avait pas pu rentrer avec sa famille. Mme Tournadre répond qu'elle le demandera aux responsables.

- **Divers travaux**

Durant ces vacances d'automne, la commune a fait installer, suite à la demande de la directrice, des toilettes dans la cour de l'école d'en bas, derrière la cantine. Il y a 2 WC, un urinoir et un lavabo. Les enfants n'ont donc plus besoin de traverser et retourner seuls dans les couloirs. Monsieur le Maire précise que c'est une location provisoire, en attendant les futurs travaux de l'actuelle cantine où seraient construites des toilettes accessibles simultanément de l'extérieur et de l'intérieur, mais ne communiquant pas entre elles.

La bibliothèque de la maternelle devait être opérationnelle, les employés ont en effet refait toute l'isolation et remplacé toutes les plaques du plafond. M Charlemagne informe que diverses actions ont été menées afin de connaître l'origine des fuites. La fuite a pour l'instant été comblée par l'extérieur de façon temporaire, le problème devrait être totalement réglé en février. Mme Tournadre déclare que c'est plus urgent car les fuites ont de nouveau abîmé tout ce que les employés avaient refait et que ça aurait pu détériorer le matériel et les meubles (il y a notamment dans cette salle un TBI inaccessible pour l'instant).

La directrice déplore d'éternels problèmes de chauffage : un jour il fait 13 degrés dans les classes et en ce moment il fait 26 et les enfants se plaignent de maux de tête et se mettent en tee-shirt.

Mme Tournadre demande une surélévation du grillage sur une partie de la cour de la maternelle, pour que les enfants puissent jouer au ballon sans risquer de l'envoyer dans la rue. M le Maire

indique que certaines dispositions doivent être prises avant, pour ne pas faire n'importe comment. Il précise que la " clôture ouest" est depuis un moment à consolider.

La directrice demande si la mairie a contracté un service maintenance pour les ordinateurs. En effet ces derniers ne reconnaissent pas toujours l'imprimante et la connexion est très mauvaise. Les TBI seraient également à vérifier.

Le temps du repas est source de conflits entre enfants. Il faudrait qu'ils puissent avoir plus d'occupations ou accès à des jeux. M Charlemagne répond que bientôt une rue passera à la place de l'actuel terrain de basket et qu'il n'est donc pas envisageable d'installer une structure. Un terrain multisports est prévu. Mme Secques explique que les enfants sont demandeurs de ballons durs et qu'elle a fait une commande. Ils ne veulent jouer qu'au foot durant l'heure de récréation avant le repas.

- **Questions des parents**

L'accessibilité entre les deux écoles : Le passage à côté de l'escalier n'est pas adapté aux poussettes. Monsieur le Maire répond qu'un aménagement en pente douce n'est pas possible. La commission de sécurité lui a assuré que la pente était forte et que ça coûterait très cher. Normalement, les travaux ne devraient durer qu'un an ; et lorsque le bâtiment sera hors d'eau, début 2020, la grue ne serait plus là. Donc un passage avec les poussettes par derrière serait envisageable en attendant.

Cantine : Les familles voulaient connaître le cahier des charges. Monsieur Charlemagne précise qu'il existe une convention publique consultable en mairie. Les menus sont établis par des diététiciennes. La cuisinière informe qu'il y a un repas végétarien par semaine et qu'une réduction du gaspillage alimentaire va être mise en place. Elle annonce qu'une réunion publique est prévue le mardi 17 décembre à 18h30 pour dresser le bilan de la première année de ce nouveau fonctionnement.

Certains parents souhaitaient savoir si les serviettes étaient obligatoires. Mme Secques répond que les familles font comme elles veulent, mais que la plupart des enfants n'en ont pas. De même, quelques enfants ont une brosse à dents pour se laver après le repas. Il y a un espace de rangement pour les serviettes et les brosses à dents.

Des familles estimaient que les goûters de la garderie n'étaient pas assez copieux. Monsieur le Maire explique que ce n'est pas obligatoire durant ce temps et qu'ils ne représentent qu'un en-cas avant le repas du soir. Mme De Pedrini dit que, de plus, il faut s'adapter au nombre d'enfants qui peut aller jusqu'à plus de 60. La cuisinière énonce les sortes de goûters qui sont proposés à la garderie : du pain tous les jours (qui est commandé en plus du repas de midi) accompagné de miel, confiture ou chocolat, un fruit ou une compote par semaine, ou un gâteau emballé et de l'eau comme boisson.

Temps périscolaire : Les parents voulaient savoir de quelle façon était géré ce temps libre. Mme Mercier répond qu'elle est venue voir les enfants à ce moment-là, ils n'ont pas envie d'activités ou de jeux collectifs. Mme Secques précise que les employées communales ont essayé mais que ça n'a pu durer que cinq minutes. Les ballons durs sont autorisés pendant cette récréation de cantine, qui dure une heure, avant le repas, dans la grande cour, et qu'il y a différents espaces de jeux. Monsieur le Maire explique que le projet futur répondra aux besoins de locaux, il n'y aura qu'un seul service. Les parents demandent si le foot est la seule solution pour limiter les conflits entre enfants. Mme De Araujo exprime une situation délicate qu'elle a déjà exposée à la directrice et le Maire lui assure

qu'elle aurait pu se confier en mairie également. Elle souhaite, avec les autres représentants, que des règles soient mises en place, qu'une action commune soit décidée et que ce ne soit pas les enfants qui commandent. Mme Mercier répond qu'il est difficile d'imposer des jeux. Ils sont regroupés dans la cour par âge. Il est décidé d'organiser une réunion, un groupe de travail pour une meilleure cohérence entre le temps scolaire et le périscolaire. Mme Tournadre donnera la date pour se retrouver un soir au début du mois de décembre.

Le prochain conseil d'école est fixé au lundi 9 mars 2020, avant les élections municipales.